



CODIM
COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
DES ÎLES MARQUISES

UA POU
HIVA OA
NUKU HIVA
FATU HIVA
TAHUATA
UA HUKA

CODIM | Communauté de
communes des îles Marquises
Adressa - Hiva Oa
BP 16 - 98710 Hiva Oa
Tél. 0699 925 241 ou 915 136
Fax 0699 925 247

Papeete - Tahiti
Tél. 0699 826 876
Fax 0699 826 873
Contact
codim@comtum.com.tl
N. TAHITI : 7841

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SUBDIVISION ADMINISTRATIVE
DES ILES MARQUISES
Polynésie française
Reçu et enregistré le : 16 SEP. 2013
Sous le numéro : 1442

PROCES VERBAL DE REUNION DE 26, 27 et 28 juin 2013 UA HUKA

L'an deux mille treize, le 26 juin, le conseil communautaire des îles Marquises, s'est réuni à UA HUKA, dans la salle de réunion de la mairie de Vaipae sous la présidence de M. Joseph KAIHA, Président de la Communauté de communes des îles Marquises.

La réunion du conseil communautaire débute à 15h00 par un mot d'accueil du Président qui remercie de leur présence les membres de la CODIM, ainsi que toutes les personnes présentes à cette réunion. Il remercie également Madame Guylaine CHARIER, chef de la subdivision administrative, Monsieur Teva QUESNOT, chef de la circonscription administrative des îles Marquises ainsi que les intervenants de la DIPAC, M. Thomas PELE, directeur adjoint et Mme Sophie Wanson-Escande, et enfin M. Fred JACK, prestataire en charge de l'étude sur les chemins de randonnées.

Nestor OHU, Maire de UA HUKA, remercie à son tour chaleureusement le Président de la CODIM, les membres, son conseil municipal, Madame Guylaine CHARIER, Monsieur Teva QUESNOT et toutes les personnes présentes à cette réunion. Il dit l'honneur et le plaisir qu'il a d'accueillir ce conseil communautaire sur son île, réunion qui sera une opportunité pour faire la présentation de la CODIM à sa population.

Le Président informe les membres de la présence de Lionel GOUVERNEUR, photographe professionnel, qui assurera la médiatisation de cette rencontre de la CODIM avec la population de UA HUKA.

Isidore HIKUTINI est nommé secrétaire de séance et Bertille ATA le secondera pour la prise des notes et la rédaction du PV.

Le Président vérifie le quorum : 13 présents. Félix BARSINAS est excusé pour son absence due à l'indisponibilité de son personnel à Tahuata ; il est remplacé par son suppléant Augustin VAKI. Murielle TETUAVEROA est également excusée de son absence pour la même cause. Noël ARIITALI est en EVASAN sur Papeete. Aucune procuration n'a été proposée. Le quorum est atteint et le conseil communautaire peut valablement se réunir et délibérer.

Le Président ouvre la séance.

Le président propose d'apporter quelques modifications à l'ordre du jour comme suit :

mercredi 26 juin:

1. **Présentation de la CODIM au conseil municipal de Ua Huka**
 - Power Point sur la création de la CODIM
 - Etat des études menées depuis la création de la CODIM
 - Plan de développement économique durable des Marquises

2. Présentation par M. Thomas PELE, directeur adjoint de la DIPAC et de Mme Sophie Wanson-Escande, des études :
- sur la gestion des déchets à TAHUATA, FATU-IVA et UA HUKA;
 - sur la réhabilitation des décharges existantes cédées par le Pays aux communes, notamment à NUKU HIVA.

Jeudi 27 juin :

3. Adoption du procès-verbal du 31 mai et 1^{er} juin 2013
4. Examen et adoption des délibérations
5. Dossiers divers :
 - Avancement du projet Site Internet CODIM
 - Candidature au poste de "Développeur de la CODIM"
 - Installation d'un dispositif d'une vidéo conférence au siège de la CODIM
6. Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Frédéric JACQ
7. Présentation du programme challenge Roger VAKI en novembre 2013 par Moeama MU vice-présidente de la F.T.F et son représentant, en présence de M. Hugon BRUNEAU, Président du district de Foot Ball de la commune de Ua Pou.
8. Organisation du « MATAVAA ITI O TE HENUA ENANA » à Ua Huka avec l'association TUPEHE NUI
9. Visite des différents sites aménagés pour accueillir MATAVAA ITI O TE HENUA ENANA en décembre 2013.

Vendredi 28 juin :

10. Rencontre avec les membres de la coopérative agricole et les acteurs économiques du tourisme de Ua Huka.
11. Visite de l'unité de transformation des fruits et de l'arborétum.

L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le président informe par ailleurs les membres de la CODIM de l'organisation de trois réunions publiques à la rencontre de la population de Ua Huka :

Jeudi 27 juin : Réunion publique à Hane - Présentation de la CODIM et du P.D.E.M

Vendredi 28 juin : Réunion publique à Vaipaee - Présentation de la CODIM et du P.D.E.M

Point 1 : Présentation de la CODIM au conseil municipal de Ua Huka

- Power Point sur la création de la CODIM
- Détail des études menées depuis la création de la CODIM
- Plan de développement économique durable des Marquises

Le Président de la CODIM débute la présentation par une projection sur PowerPoint. *Voir annexe*

Il explique d'abord ce qu'est une communauté de communes, ses objectifs et le pourquoi de sa création. Il présente également les membres délégués titulaires et suppléants de la CODIM.

Benoît KAUTAI poursuit en expliquant la procédure de la création de la CODIM et notamment l'adoption préalable d'une loi du Pays, en août 2010, pour permettre au Pays le transfert de compétences aux communes, dans les domaines du développement économique et de l'aménagement, compétences obligatoires pour la création d'une communauté de communes.

Puis il donne des informations sur le Budget annuel de la CODIM, composé d'une part versée par l'Etat avec une dotation de 55 millions et d'une participation forfaitaire annuelle des communes variant suivant la taille de la commune :

- 3 millions pour les communes de + de 1000 hbts
- 1,5 million pour les communes de – de 1000 hbts

Soit un total de 68,5 millions du Budget annuel.

Puis Etienne TEHAAMOANA prend la parole : il revient sur la création de la CODIM et sur ses propres réticences initiales, en les justifiant par le fait qu'une communauté de communes aux Marquises, c'est d'une certaine manière le mariage de six Maires, alors que l'union de 2 personnes n'est déjà pas simple ! Mais l'intérêt de réunir les 6 communes afin d'avoir une vision commune de développement et le travail effectué ont eu raison de ses réticences et Etienne expose toute sa motivation actuelle à faire vivre cette communauté de communes, née le 29 novembre 2010.

Joseph KAIHA reprend la parole et rappelle que la CODIM s'est réunie de façon quasi mensuelle depuis 2 ans et demi pour travailler pour l'intérêt général des communes des Iles Marquises, et notamment pour lancer des études visant à définir le projet de développement économique des communes marquises.

Il conclut sur ce point, l'essentiel du travail de la CODIM, à savoir l'élaboration du projet de développement économique des Iles Marquises et enchaîne ainsi sur l'introduction du 2^{ème} volet de la présentation, qui sera exposé le lendemain.

Le président expose ainsi rapidement les grands axes du PDEM :

LES GRANDS AXES DU P.D.E.M.

DEVELOPPER AMENAGER PRESERVER COMMUNIQUER

- ⇒ Le tourisme
- ⇒ La pêche
- ⇒ L'agro-alimentaire
- ⇒ La culture, l'art et l'artisanat
- ⇒ **Le port de pêche**
- ⇒ Les transports interinsulaires
- ⇒ L'aéroport international
- ⇒ Les quais, pontons et
- ⇒ Les sentiers de randonnées
- ⇒ L'Unesco
- ⇒ L'Aire Marine Protégée
- ⇒ La protection des savoirs
- ⇒ Le contrôle sanitaire
- ⇒ Les Technologies de et de la communication
- ⇒ Le label Marquises

Le président conclut sur ce point et annonce la réunion publique du lendemain, dans le village de HANE.

Point 2 : Présentation par M. Thomas PELE, directeur adjoint de la DIPAC et de Mme Sophie Wanson-Escande, des études :

- sur la gestion des déchets à TAHUATA, FATU-IVA et UA HUKA;
- sur la réhabilitation des décharges existantes cédées aux communes, notamment à NUKU HIVA

M. Thomas PELE remercie le Président ainsi que le Maire de Ua Huka de leur accueil.

Il débute sa présentation par l'exposé des différentes prestations possibles de la DIPAC pour les structures communales et intercommunales.

Le président de la CODIM soulève la question de la révision des critères d'attribution du FIP, notamment pour les communes éloignées.

Sophie Wanson-Escande prend la parole sur ce sujet : elle ne dispose que de peu d'éléments d'information sur ce sujet, si ce n'est que l'AFD et le SPCPF ont mandaté un bureau d'études pour aider à redéfinir les critères et revoir les données de références. Il s'agit juste d'une collecte de données.

Le président de la CODIM rappelle qu'une prochaine réunion sera organisée par le SPCPF sur ce sujet, et souligne l'importance de cette réflexion du fait que l'archipel des Marquises trop éloigné. Il apparaît qu'aucun maire des Marquises ne pourra y assister.

Komana Guislaine informe qu'une réunion aura lieu prochainement entre les administrateurs des différents archipels et qu'à cette occasion, elle pourra collecter des informations sur le sujet du FIP.

Ce sujet étant clos, le Président revient aux études menées par la DIPAC et donne la parole à Sophie Wanson-Escande. Cette dernière expose avec un PowerPoint l'état d'avancement des études relatives à la réhabilitation des décharges communales existantes et à la mise en œuvre de la gestion des déchets dans les communes de petites tailles que sont TAHUATA, FATU-IVA et UA HUKA (voir annexe).

Elle rappelle par ailleurs que le maître d'ouvrage des études est la CODIM et que la DIPAC intervient en tant que conducteur d'opération et assistance au maître d'ouvrage.

Elle présente la terminologie de la gestion des déchets :

- OM : les ordures ménagères
- PAV : les points d'apport volontaires (piles, huiles, batteries)
- DMS : les déchets ménagers spéciaux
- SPIC : service public industriel et commercial
- ICPE : installation classées pour la protection de l'environnement

Elle informe que la DIPAC n'a pas encore réalisé d'étude et de mission sur l'île de Nuku Hiva mais qui seront effectuées au mois d'août 2013.

Réhabilitation des dépotoirs communaux

Les objectifs des études préalables à la réhabilitation des dépotoirs communaux sont les suivants :

ESR : Evaluation simplifiée des risques

- Déterminer les risques encourus
- Régulariser la cessation d'activité des sites vis-à-vis des ICPE
- Rendre aux propriétaires le foncier propre à l'usage souhaité.

Puis, suivant les situations :

- Menus travaux de stabilisation, embellissement,...
- Travaux de dépollution ou de réhabilitation.

Les objectifs de la mise en œuvre de la gestion des déchets ménagers sont les suivants :

- Organiser la collecte, le tri, le traitement voire les valorisations des déchets ménagers et spéciaux (études + réalisation des équipements et infrastructures)
- Organiser ou optimiser le service public (SPIC) déchets au niveau :
 - Financer : définition du budget annexe, tarification adaptée et acceptable pour les usagers
 - Du personnel : structure du service (organigramme), fiches de poste, formations.
- Communiquer, sensibiliser.

La DIPAC a effectué des missions de cadrage en mars et mai 2013 dans les îles de Tahuata, Fatu-Iva et Ua Huka qui ont permis de voir les pratiques et modes de gestion des déchets, de recenser les dépotoirs communaux actuels et anciens et connaître des projets et les souhaits de chaque commune. Les PV de ces missions seront transmis aux futurs prestataires qui se chargeront de la mise en œuvre de ces opérations.

Pour conclure, Les financements des études sont acquis auprès du FIP à hauteur de 80%, la signature des conventions est à finaliser et le cadrage est réalisé.

Débora fait une observation sur la difficulté de communication et sensibilisation relatives à la gestion des déchets avec la population marquisienne. Elle fait en plus une remarque sur l'absence de la prise en charge par le Pays des déchets recyclables et des encombrants dans nos communes.

Elle propose par ailleurs de mettre en place un partenariat entre les commerçants et la commune, et de mener une action avec la CODIM afin de trouver une solution pour le rapatriement de ces déchets ainsi que les encombrants.

Sophie dit que la commune n'a pas compétence sur la gestion des déchets des professionnels, mais la commune peut facturer aux professionnels. Elle conseille aux communes de travailler avec le Pays, et notamment de questionner la Direction de l'environnement. Elle rappelle que la DIPAC propose un cadrage et la commune fait son choix pour le mode de gestion.

Joseph demande précisément quelles sont les préconisations de la DIPAC. Sophie répond qu'il convient d'aménager et de sécuriser les dépotoirs. Elle rappelle que réglementairement, le brûlage des dépotoirs est interdit.

Benoit souligne que chacun doit faire sa part de travail particulièrement sur la gestion des déchets : commune, commerçant, Pays...

Joseph demande s'il est possible d'envisager une convention avec le Pays pour l'évacuation des déchets tels que batteries et piles, vu l'interruption de la convention entre l'entreprise Technival et la direction de l'environnement. Sophie répond qu'il faut voir cette question avec le Pays et qu'elle n'a pas d'éléments précis sur ce sujet.

Il est 18H30, Le Président remercie Sophie et Thomas et suspend la réunion.

Reprise des travaux jeudi 27 juin 2013, 07h30.

Point 3 : Adoption du PV du 31 mai et 1er juin 2013

Le Président rappelle des différents points de l'ordre du jour de la dernière réunion du conseil communautaire et procède à la lecture du PV de cette réunion.

Il est alors procédé au vote du PV de la réunion du conseil communautaire des 31 mai et 1^{er} juin 2013 :

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte le PV de la réunion du conseil communautaire du 31 mai et 1^{er} juin 2013.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations

Le Président rappelle que les Maires se sont retrouvés à Papeete le 21 juin 2013 pour deux objets :

- la remise du PDEM au Président de la Polynésie française, M. Gaston FLOSSE
- et l'examen des candidatures pour le poste de chargé de missions CODIM.

Présentation du PDEM au président du Pays :

Lors de la rencontre et à l'issue de la présentation de Joseph au Président, M. Flosse, ce dernier a suggéré de mettre en avant un volet prioritaire du plan de développement de la CODIM. Joseph explique que ce volet doit être validé aujourd'hui.

Il informe également que MAHOC/ARCHIPELAGEOS d'une part, et CREEOCEAN d'autre part ont transmis des propositions pour la réalisation d'études relatives, le premier, à l'ordonnancement, pilotage et coordination pour le développement du Tourisme aux Marquises et le deuxième, à la mise en place de zones de mouillage organisées aux Marquises.

Le Président demande aux élus de reprendre le PDEM pour revoir les actions listées dans le domaine du TOURISME et énonce les axes sur lesquels MAHOC/ARCHIPELAGEOS se proposent d'intervenir :

- Relance, fonctionnement et organisation des comités du tourisme
- Modifications et dérogations réglementaires concernant les activités touristiques
- Charte graphique + logo + baseline
- Création d'un portail touristique dédié « Archipel des Marquises »
- Création d'un poste de « coordinateur des Comités du Tourisme des Iles Marquises »
- Refonte du « catalogue d'excursions » à destination des croisiéristes
- Commercialisation/FamTrip TO/Voyagistes
- Mise en place d'une signalétique touristique harmonisée à l'échelle de l'archipel
- Installation de supports d'information des visiteurs dans les aéroports et ports
- Promotion de « l'escale marquises » auprès des plaisanciers

Il rappelle par ailleurs que la création d'un site internet CODIM est en cours de réalisation par la société VITTORIA Conseil. La société attend d'ailleurs les textes à faire figurer sur les pages de chaque commune.

Le sujet du Tahuata Nui est également évoqué : il conviendrait de trouver une solution pour réhabiliter le bateau et le remettre en service sans déficit.

Henri propose que le bateau sorte du patrimoine de la commune et que soit lancé un appel d'offre pour la gestion.

Ce sujet soulève beaucoup d'interrogations qui restent encore sans réponse ni décision.

Ce point est donc reporté à une prochaine réunion du fait de manque d'informations.

Après le long débat sur le lancement d'actions relatives au secteur du Tourisme, le conseil communautaire décide de valoriser sans délai ce secteur économique et valide les propositions de MAHOC/ARCHIPELAGOS, ainsi que celle de CREEOCEAN sur la mise en place de mouillages (voir Annexes).

Examen des candidatures pour le poste de chargé de missions CODIM :

Joseph rappelle qu'il était convenu lors des entretiens à Papeete, que les 2 candidats envoient par courrier leurs propositions et leurs convenances. Les 2 candidats ont répondu par mail. Le premier n'est pas disponible tout de suite et propose une décentralisation à PPT. Quant au deuxième candidat, il s'est désisté par mail le 26 juin 2013 dernier.

Sur la base de ce constat, le conseil communautaire décide de ne pas valider les 2 candidatures, de relancer l'appel à candidature pour le poste de chargé de mission et de continuer avec un prestataire de service dans l'attente d'un nouveau recrutement.

Point 4 : Vote des délibérations

DELIBERATION N° 22-2013 du 26 juin 2013,

Accordant une subvention à la ligue marquise de va'a pour l'exercice 2013.

Après une rapide présentation de la demande, il est procédé au vote de la délibération accordant cette subvention à la ligue marquise de Va'a pour l'exercice 2013.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°22-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 23-2013 du 26 juin 2013,

Accordant une subvention à l'ACADEMIE MARQUISEENNE « TUHUNA EO ENATA » pour l'exercice 2013.

Toti présente le projet et son importance : il s'agit de regrouper tous les éléments relatifs à la légende des îles Marquises. Ce projet présente un intérêt certain pour la promotion de l'archipel, de sa culture et de sa langue. Le montant de cette opération est de DEUX MILLIONS QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE HUIT CENT DIX NEUF FRANCS (2 098 819 XPF).

Le président désigne Henri TUIEINUI Doyen des Maires, pour valider cette délibération.

TOTI et Joseph, membres de l'ACADEMIE MARQUISEENNE, se retirent de la réunion pour le vote de cette délibération.

Le vote de la délibération accordant une subvention à l'ACADEMIE MARQUISEENNE « TUHUNA EO ENATA » pour l'exercice 2013 se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 11

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 23-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Joseph et Toti reviennent pour poursuivre la réunion.

Point 5 : Dossiers divers

- Avancement du projet Site Internet CODIM
- Candidature au poste de "Développeur de la CODIM"
- Installation d'un dispositif d'une vidéo conférence au siège de la CODIM

Les deux premiers points ont été évoqués lors de la validation des actions du volet TOURISME marché (voir après le vote du PV du 31/05/2013).

Sur le sujet Internet, Domingo explique les avantages et inconvénients d'une liaison spécialisé ainsi que de la liaison par Skype.

La liaison spécialisée permet des échanges de haute qualité, notamment avec l'usage d'un grand écran, mais elle présente deux inconvénients, aussi pointés par Etienne :

- Le coût très élevé de l'abonnement, de l'ordre de 250 000 Fcfp
- Le fait que la liaison spécialisée doit être identique à celle de la personne contactée et ne convient pas pour des contacts avec des interlocuteurs multiples et variés.

Domingo souligne que la solution Skype est plus adaptée et moins chère. L'abonnement est à hauteur de 10 000 Fcfp.

Domingo et Etienne conseillent par ailleurs l'installation de la MANA BOX à 2 MEGA OCTETS pour rendre la qualité meilleure en image.

Le conseil communautaire décide de valider l'installation de la vidéo conférence en utilisant Skype.

Point 6 : Présentation de l'étude relative à l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Frédéric JACQ

Fred Jacq remercie le Président de la CODIM ainsi que tous les membres présents. Il projette sur PowerPoint les études réalisées pour toutes les îles du Nord (Ua Pou, Ua Huka et Nuku-Hiva). (voir annexe détail)

Les points importants présentés et débattus sont les suivants :

- Méthode
 - Inventaire
 - Notation – agrément des sentiers
- Résultats
 - Ua Pou
 - Ua Huka
 - Nuku Hiva
- Randonnées prévues aux Marquises Sud
- Choix des sentiers (9 sentiers)
 - choix de la CODIM
 - nos connaissances et celles des guides
- Relevés au GPS
 - tracé : parcours
 - points : repères, interprétation, toponymes, temps

- Cartographie
 - fonds cartographiques du SAU (cartes topographies et spatioplans)
 - cartes globales par île
 - topoguides (points de repères, points d'intérêts)
 - Aménagements

Fred Jacq précise qu'une convention de diffusion de données numériques a été signée entre le service de l'Urbanisme, la Direction de l'Environnement, J.F Butaud et Fred Jacq et la CODIM afin de pouvoir bénéficier des données photographiques et cartographiques des îles Marquises.

Il indique que les guides sont moins nombreux car on demande des guides diplômés ou des guides formés. Une sensibilisation est à prévoir pour les guides car leur nombre est à ce jour insuffisant.

Il rappelle les dates de déplacement dans les Marquises Sud à venir :

- Fatu-Iva : du 16 juillet au 26 juillet
- Tahuata : du 26 juillet au 5 août
- Hiva Oa : du 5 août au 15 août.

Avant de clore ce sujet, le Président informe le conseil que Fred Jacq présentera la partie relative aux chemins de randonnée de Ua Huka pendant la réunion publique à HANE.

Le Président remercie Fred Jack pour la présentation de la phase Marquises Nord.

Avant d'aborder le point suivant, le Président donne la parole à Lionel Gouverneur, photographe professionnel, afin que ce dernier expose les conditions d'utilisation de ses photos. Ce dernier explique son refus de travailler avec la CODIM qui lui avait demandé, dans le cadre de l'élaboration d'une plaquette CODIM, de pouvoir accéder, de façon onéreuse, à sa bibliothèque photo :

1. ses images ne doivent pas être retouchées ou modifiées
2. Il ne partage ses photos que s'il élabore lui-même les supports (brochures, plaquettes, etc.).

La CODIM ayant toujours fait le choix de travailler avec des professionnels de la communication, M. Gouverneur ne lui a ainsi jamais ouvert sa photothèque.

Point 6 : Présentation du programme challenge Roger VAKI en novembre 2013 par Moeama MU vice-présidente de la F.T.F et son représentant, en présence de Jean TETOHU, Président du district de football de la commune de Nuku Hiva.

Nota : Il se trouve que le Président du district de football de Ua Pou, M. Hugon BRUNEAU, est absent pour un problème de transport.

Moeama Mu remercie le Président et présente les personnes de la Fédération Tahitienne du football qui l'accompagnent :

- Jean TETOHU, président du district du football de la commune de Nuku Hiva,
- David RAPARII responsable du Futsal, en charge de l'organisation du futsal des archipels,
- Pierrette LEBRONNEC, présidente de l'association de Football de Moorea AS MIRA.

Elle profite de l'occasion pour présenter des remerciements pour l'accueil chaleureux qui leur a été réservé lors de leur tournée dans toutes les îles.

Elle présente sur PowerPoint le projet de la 3^{ème} édition du challenge ROGER VAKI aux Marquises, prévu à UA POU.(voir annexe détail), du mardi 05 au samedi 09 novembre 2013.

Les points spécifiques d'organisation de cet évènement sont les suivants :

1. Organisation des cérémonies officielles
2. 404 participants
3. 3 compétitions sur 3 sites différents
4. Transport des participants
5. Hébergement des participants
6. Restauration des participants
7. Budget prévisionnel
8. COL UA POU

Moeama Mu demande aux maires de s'entraîner car la manifestation s'ouvrira par une soirée « match de futsal » joué par les maires !

En ce qui concerne les questions budgétaires, Moeama Mu rappelle que la CODIM a octroyé une subvention de 1 182 500 Fcfp à la Fédération pour le challenge 2012, afin de financer le transport des participants. Pour le Challenge Roger VAKI, la demande à la CODIM est une participation financière à hauteur de 30% du montant total du budget jusqu'en 2015.

<i>Budget prévisionnel - CHARGES</i>		<i>Budget prévisionnel - PRODUITS</i>	
LIBELLES	MONTANTS	LIBELLES	MONTANTS
1. Transport		1. CODIM (Dossier à constituer – début 2013)	1.980.000
Aérien	3.500.000	-	-
Maritime		2. Commune de UA POU - Prestations en nature à valoriser	-
Terrestre	1.000.000	-	-
2. Restauration		3. Participants	1.914.000
Délégations (236 pax * 1700 xpf / j* 5 jours)	2.150.000	4. COL	726.000
Diner officiel FTF	2.000.000	- Billetterie (500 PASS FOOT * 1.000 XPF)	500 000
3. Hébergement	150.000	- Buvettes	226 000
Délégations	400.000	5. FTF	1.980.000
FTF	200.000		
4. Administration (Fournitures, COM, ...)	200.000	TOTAL	6.600.000
5. Récompenses	150.000		
Cérémonies officielles, trophées	100.000		
6. Matériels sportifs, divers (T.shirts)	400.000		
TOTAL	6.600.000		

Les objectifs de ce challenge sont :

- Permettre aux membres qui pratiquent les deux disciplines phares du football (football, futsal) de se retrouver une fois par saison ;
- Vivre ensemble pour développer et promouvoir le football, le futsal ;
- Organiser 2 compétitions : football et futsal ;
- Désigner les vainqueurs de chaque discipline, vainqueurs qui participeront au Festival des îles, communément appelé « challenge Alphonse GREIG » qui se tiendra sur Tahiti du 01 au 05 avril 2014.

Moema Mu remercie le Président de la CODIM ainsi qu'aux personnes présentes de leur attention.

Moeama et son équipe quittent la salle afin de laisser les membres de la CODIM délibérer sereinement.

Le Président propose aux membres de procéder au vote du projet de délibération visant à l'adoption de la délibération relative à l'attribution de cette subvention.

DELIBERATION N° 24-2013 du 26 juin 2013,

Accordant une subvention à l'association « DISTRICT DU FOOT-BALL DE UA POU » pour l'exercice 2013.

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 13

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°24-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Point 7 : Organisation du « MATAVAA ITI O TE HENUA ENANA » à Ua-Huka avec l'association TUPEHE NUI

Le Maire de Ua Huka présente le Président de cette association, M. Joseph VAATETE et lui donne la parole.

Joseph VAATETE remercie la CODIM de la subvention octroyée de 3 000 000 Fcfp pour démarrer le « MATAVAA ITI O TE HENUA ENANA », Mini festival des Marquises qui se tiendra à Ua Huka fin 2013. Il fait part de son contentement pour la présence de la CODIM dans l'île de Ua Huka et plus largement, du regroupement des 6 maires et des élus marquisiens.

Delphine ROOTUEHINE, membre de cette association, prend la parole et excuse l'absence de Karen FOURNIER, secrétaire de TUPEHE NUI, « évasannée » d'urgence à Papeete, et qui disposait de tous les éléments de la présentation de ce jour, absence qui a pour conséquence. Etant donné que c'est Karen qui disposait de tous les éléments pour la présente présentation, cette absence Delphine s'excuse du fait qu'elle ne dispose donc pas de tous les éléments.

Elle rappelle que la subvention versée par la CODIM et remercie la CODIM. Elle remercie par ailleurs les maires pour les subventions octroyées par les communes.

Elle présente le programme et rappelle que le thème retenu pour ce regroupement des 6 îles est le « défi » - « HA'AHITI » :

- ⇒ Dates de l'évènement : du lundi 18 décembre au 20 décembre 2013
- ⇒ Le lieu de l'évènement : le site TETUMU.

- une présentation sur les chemins de randonnées de l'île de UA POU par Jean-François BUTAUD. (voir point 3)

Point 6 : Présentation du Festival des Marquises à UA HUKA par Sylvain FOURNIER –

Sylvain FOURNIER remercie la CODIM de sa venue et remercie également aux communes et la CODIM des subventions destinés au comité organisateur du Matavaa.

Il présente ci-dessous le programme :

Matavaa iti a te Tama Enana o TUPEHE NUI

Lundi 16 et mardi 17 décembre 2013

- Lieu : UA HUKA
- Site : TETUMU

⇒ *Arrivée et accueil des 6 délégations*

Chaque vallée de UA HUKA accueillera les délégations comme suivantes :

- la vallée de Hokatu accueillera la Délégation de HIVA OA (100 pers.) ;
- la vallée de Hane accueillera les délégations de NUKU HIVA et FATU HIVA (150 pers.);
- la vallée de Vaipae accueillera les délégations de UA POU ET TAHUATA (150 pers.).

⇒ *Installation des délégations selon leurs arrivées*

Mercredi 18 décembre 2013 : Ouverture sur le site TETUMU

- **6 h 00 : Petit déjeuner aux lieux d'hébergements**
- **8 h 00 : Défilé de l'aéroport à Tetumu**
- **9 h 00 : Prière œcuménique**

⇒ *Hymne Marquisien*

⇒ *Discours Protocolaires :*

1. Maire de la Commune, Prestation Ua Huka ;
2. Président CODIM Prestation Ua pou ;
3. Ministre de la Culture, Prestation Hiva Oa ;
4. Président de l'Académie Marquise et de la Fédération Motu Haka, Prestation Nuku Hiva ;
5. Président du Gouvernement ;
6. Haut -Commissaire de la République Prestation Tahuata- Prestation Fatu Hiva

⇒ *Déclaration officielle d'ouverture Matavaa Iti 2013 par le Président du COMITE de TUPEHE NUI*

- ⇒ *Ouverture des Stands artisanaux avec animation musicale*

- **12 H 00 : Déjeuner des délégations aux lieux d'hébergements**
- ⇒ *Ateliers d'activités artisanaux*
- ⇒ *Transmission des savoirs (tressage uniquement avec les palmes de cocotier)*

- **17 H 00 : Dîner des délégations aux lieux d'hébergements**
- **19 H 00 : Une prestation au choix qui sera présentée par les délégations de Ua Huka, Fatu Hiva, Nuku Hiva.**

- ⇒ *Fin des prestations.*

Jeudi 19 décembre 2013 - site : TETUMU

- **6 H 00 : Petit déjeuner aux lieux d'hébergements**
 - **8 H 30 : Activités proposées :**
 - ⇒ *Hommes : Taille de Tiki au choix sur pierre ou bois*
 - ⇒ *Femmes : Tressage de fronde (maka ou ma'a) puis pratique*
 - ⇒ *Femmes (50 ans et +) / Hommes (50 ans et +) : Préparation du coprah (2 personnes par groupe)*

 - **12 H 00 : Déjeuner aux lieux d'hébergements**

Lieu : Pahonu (face du site TETUMU) :

 - ⇒ *Course de pirogue traditionnelle*
 - ⇒ *Quelques propositions (à toutes les personnes qui sont intéressées) : Visite de l'île :*

Sites MEIAUTE (Hane) ; VAIKIVI ; PUAHAKA (Vaipae) ; Les 4 Musées Communaux de UA HUKA ;

 - ⇒ *Et l'ARBORETUM*

 - **17 H 00 : Dîner aux lieux d'hébergements**
 - **19 H 00 : Une prestation au choix présentée par les délégations de Hiva Oa, Tahuata, Ua Pou**
- ⇒ *Fin des prestations.*

Vendredi 20 décembre 2013

- **06 H 00 : Petit déjeuner sur les lieux d'hébergements**
- **08 H 30 : Prestations des groupes de danses suivant le thème**
 - ⇒ *Prestations culturelles : le « Défi » : « Ha'ahiti » - Chaque île présentera leur prestation.*

- **12 H 00 : Kaikai communautaire sur place (préparé par chaque délégation)**
 - ⇒ *Chaque île proposera un groupe d'enfants âgés de 10 ans à 16 ans pour présenter un orchestre uniquement avec des « pahu ».*
 - ⇒ ***DISCOURS DE CLÔTURE : Président du Comité DE TUPEHE NUI.***
 - ⇒ *Remise du symbole pour le prochain MATAVAA ITI 2017 à TAHUATA.*
 - ⇒ ***CLÔTURE OFFICIELLE DU MATAVAA ITI A TE TAMA ENANA O TUPEHE NUI.***

Samedi 21 décembre 2013 : Retour des délégations.

Une longue discussion est abordée sur le problème du transport. Sylvain explique que la commune doit financer environ 28 millions de FCFP pour obtenir les services du navire « Tahiti Nui ».

Il est évoqué le nombre des passagers que le comité organisateur prendra en charge :

- grandes communes : 100
- petites communes : 50.

Une proposition a été faite par la commune de UA HUKA pour le financement d'un autre bateau de ANAA pour 50 passagers et un montant estimé à 5 millions de Fcfp.

Nestor, Maire de UA HUKA, rappelle que ce festival est pour l'ensemble des Marquises et non pour la commune de UA HUKA. Henri, Maire de Fatuiva propose que toutes les communes, ainsi que la CODIM, financent le bateau pour ce festival. Etienne aborde son soutien pour le transport notamment avec le truck de HIVA OA qui sera mis sur le prochain ARANUI.

- ⇒ **Dans l'attente d'une confirmation d'un bateau, le festival aura lieu aux dates prévues.**

Ce sujet étant clos, le Président informe la venue du chargé de mission du service de l'agriculture Valentin KAIHA et le Tavana de TATAKOTO pour la régénération de la cocoteraie.

Le but de leur déplacement est d'informer la population sur comment régénérer les cocotiers et les préserver des insectes.

Le Président rappelle que la CODIM a pour compétence de plusieurs secteurs. Une convention a été prise avec le Ministère de l'agriculture pour l'éradication des mouches de fruits et des fourmis folles.

Avant de clore ce point, le Président demande à Toti une présentation du congrès mondial des aires marines protégées qui s'est déroulé à Marseille du 21 octobre au 25 octobre 2013.

Point 7 : Présentation du congrès international des aires marines protégées par Georges TEIKIEHUUPOKO « IMPAC 3 »

Georges TEIKIEHUUPOKO – Toti – informe les membres que lors de ce congrès, il était accompagné d'Ingrid HIKUTINI, référente de MOTU HAKA et ici présente afin d'évoquer aux côtés de Toti son expérience lors de ce déplacement et les sujets évoqués. Il donne ainsi la parole à Ingrid.

Pour information (hors PV)

Article de Tahiti Infos du 12 août 2013

La première mission du programme PALIMMA – TE HAA TUMU O TE TAI MOANA (Patrimoine lié à la mer en marquisien) s'était déroulée sur une période 7 semaines, du 28 mai au 12 juillet dernier. L'équipe, composée des membres des différents partenaires tels que l'Académie marquise, l'Agences des Aires Marines Protégées, du chef de projet UNESCO, l'IRD, ont parcouru les vallées principales des 6 îles habitées du henua 'Enana (Hiva oa, Tahuata, Fatu Hiva pour le groupe sud, puis Ua pou, Ua Huka et Nuku Hiva pour le Nord), soit 25 au total. Là, ils y ont rencontré un peu plus de 300 personnes représentant toutes les classes sociales. Des jeunes, pêcheurs, artisans, commerçants, membres d'associations culturelles et environnementales, mais également des élus, des chasseurs et des académiciens. Tous ont activement participé à ces échanges.

De ces rencontres, sont nées 56 cartes élaborées en vue d'identifier les éléments patrimoniaux découverts sur les différents sites visités. Bien que le programme PALIMMA – TE HAA TUMU O TE TAI MOANA concerne principalement la faune la flore marine et les activités littorales qui y sont liées, les membres de la mission ont profité de relever de précieuses informations sur des thèmes aussi variés que l'art culinaire, les légendes ou encore la toponymie (l'étude des noms des vallées ou anciennes tribus).

Formation de référentes culturelles

Les visites, rencontres et découvertes ont pu se faire grâce notamment à l'implication de la première équipe de référents « patrimoine ». Elles sont huit jeunes femmes venant de chacune des îles à avoir reçu une formation [en juin 2013] sur la notion du patrimoine et les enjeux de sa gestion.

Leur participation était d'autant plus appréciable qu'elles connaissent très bien chaque terrain. L'autre avantage et non le moindre, elles ont chacune à leur tour, servi d'intermédiaire et d'interprète entre la population et les membres de l'expédition. Il faut savoir, par exemple, que certaines îles, voire certaines vallées (kaavai en marquisien) utilisent parfois ce que l'on appellera un « patois ». Bien que la structure de la langue marquise soit la même dans les 6 îles, elle diverge cependant selon le contexte et le marquisien qui l'utilise. Prenons l'exemple du nom « nûhe » qui désigne la chenille dans le groupe nord de l'archipel, tandis qu'il voudrait plutôt dire chien, au sud. Selon l'interprétation, le travail de recensement pourrait être faussé. L'intervention de ces « pootu » préfigure la formation et la mise en place d'Agents du Patrimoine, en vue de la gestion des « espaces remarquables aux Marquises, telles qu'envisagées par la Polynésie Française » précise le dossier de presse relatif à cette Première présentation du programme.

Un projet mixte « Société-Gestion-Science » sur le patrimoine maritime marquisien

Toujours selon le dossier de présentation, le programme PALIMMA – TE HAA TUMU O TE TAI MOANA « se penchera avec la population marquise sur ce qui constitue le patrimoine culturel lié au littoral et à la mer des Marquises. Ce projet s'inscrit dans la large réflexion menée pour la gestion et la valorisation du patrimoine terrestre et maritime de cet archipel, notamment au travers du processus d'inscription au patrimoine de l'humanité, portée par les autorités de la Polynésie française et les élus de la communauté de commune des îles marquises . »

En attendant, le programme PALIMMA – TE HAA TUMU O TE TAI MOANA sera prochainement présenté au 3ème Congrès International des Aires Marines Protégées IMPAC3 en octobre 2013. Celui-ci doit contribuer à définir une nouvelle vision et de nouveaux outils pour atteindre l'objectif de protéger 10 % des océans en 2020, fixé par la Convention sur la diversité biologique. Un grand « Oho i te ii » donc à ces marquises qui ont décidé de prendre le destin de leur avenir patrimonial, en main. « 'Ia mēvaha tā kōtou hana mā ôto i te meita'i è te vaièi o te ènana ! »

Ingrid HIKUTINI débute son intervention par sa participation à la formation du PALIMMA TE HAATUMU O TE TAI MOANA (patrimoine culturel lié à la mer) à UA POU au mois de juin 2013.

L'objectif de cette formation était d'informer et de former les futurs référents marquises "patrimoine" sur le patrimoine naturel et culturel lié à la mer, mais aussi sur les techniques d'entretien et d'interviews.

La première expérience a consisté en la rencontre avec les services et la population (pêcheurs, artisans, associations, enseignants, etc..) pour discuter sur ce que représente pour eux le patrimoine culturel lié à la mer.

Ingrid souligne qu'elle a ainsi appris beaucoup de mots nouveaux sur le milieu marin.

Elle remercie par ailleurs les personnes qui ont dispensé cette organisation, à savoir l'Agence des aires marines (Sophie-Dorothée Duron et Marine Preuvost), Motu Haka (Pascal Erhel, Toti Teikieehupoko et Tina Klima) et l'IRD (Pierre et Marie Noelle Ottino et Frédérique Chlous).

Elle évoque ensuite l'intérêt de la gestion des AMP, évoqué lors du congrès à Marseille. Elle souligne combien son déplacement a été enrichissant sur le thème de la préservation de l'environnement et sur le rôle des collectivités locales, acteurs essentiels dans le processus de création et de gestion des aires marines protégées.

Elle conclut enfin par des remerciements pour son déplacement qui lui a donné une motivation forte dans son engagement pour la création et la gestion d'une aire marine protégée aux Marquises.

Toti revient sur sa présentation du projet Marquises UNESCO, soutenu par Pascal Erhel et Sophie Dorothée Duron.

Il évoque également l'importance du sujet des aires marines éducatives des Marquises, sujet présenté par Felix Barsinas, Maire de TAHUATA et Sophie Dorothée Duron.

Il élargit la présentation en citant les autres thèmes relatifs à la Polynésie abordés lors du congrès AMP3 :

- Le PGEM de Moorea,
- La Réserve de biosphère de Fakarava
- La Polynésie, sanctuaires des mammifères marins,
- Le Projet de la Presqu'île,

- la démarche GIZC (gestion intégrée des zones côtières), en baie d'Opunohu (à Moorea), sur la presqu'île de Tahiti et enfin sur les îles de Raiatea et Taha'a et leur lagon
- l'opération de "Réhabilitation d'un espace lagonaire impacté par la prolifération du poisson jardinier stegastes nigricans" à Punaauia
- "Le livre blanc de la vallée de la Punaruu"
- L'AMP de Mahina
- et les ZPR (zones de pêche réglementée) de Polynésie.

Enfin, il termine par une présentation générale des enjeux de protection et de gestion du milieu marin :

1. Accélérer le processus de création d'AMP (au travers du réseau global)
2. Encourager la croissance de l'Economie bleue au sein des AMP
3. Intégrer avec succès l'approche écosystémique au sein des AMP
4. Appuyer et encourager la gouvernance locale élargie à l'ensemble des acteurs
5. Intégrer les traditions culturelles et les savoirs traditionnels
6. Progresser dans la prise en compte des AMP comme outil de prévention dans la lutte face au changement climatique.

Un long et riche débat suit cette présentation, notamment sur la préservation et la gestion de l'aire marine protégée des Marquises et le projet de financement de cette démarche avec la participation financière de la Fondation de France.

Le Président conclut le sujet en proposant de se réunir très prochainement afin de réfléchir et décider ensemble l'opportunité de la création d'une AMP aux Marquises et le cas échéant, envisager sa gestion.

Avant de passer au point suivant, le président de la CODIM informe les membres que Ben TEKITUTOUA interviendra sur la mise en place d'un réseau de surveillance et de gestion des espèces envahissantes.

Le président de la CODIM remercie Toti de son intervention et passe ainsi la parole à Ben TEKITUTOUA.

Mise en place d'un réseau de surveillance et de gestion des espèces envahissantes

Ben informe que la mise en place de ce réseau de surveillance et de gestion de ces espèces envahissantes est très importante car ces espèces peuvent nuire notre environnement et notre archipel.

Il souligne que nous devons préserver nos îles de ces « pestes ». Elles peuvent être : des plantes, des oiseaux, des insectes ou encore des animaux.

Ben précise que la commune de UA HUKA est l'île la plus saine car peu d'espèces envahissantes y sont répertoriées.

Le débat est élargi sur la présence des fourmis rouges considérées comme espèces très dangereuses.

Il est par ailleurs rappelé que la CODIM a financé une opération visant à éradiquer les fourmis folles et les mouches de fruits sur l'archipel des Marquises.

Il est aussi évoqué du problème sur la lutte des phytosanitaires.

Ben clôt sa présentation en rappelant que c'est l'affaire de chacun que de veiller à notre environnement et notre patrimoine.

Point 8 : Vote des délibérations

DELIBERATION N° 30-2013 du 04 novembre 2013,

Adoptant le principe de l'opération « mise en œuvre de la gestion des déchets à TAHUATA, FATU-IVA et UA HUKA », confiant la maîtrise d'œuvre à la DIPAC, autorisant le Président de la CODIM à signer la convention avec la DIPAC, annule et remplace la délibération n°05-2013 du 02 février 2013

Après une rapide explication apportée par Bertille, il est procédé au vote de la délibération

Le vote se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 10

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la proposition de délibération n°30-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

DELIBERATION N° 31-2013 du 04 novembre 2013,

Adoptant le principe de l'opération « réhabilitation des décharges communales de TAHUATA, FATU IVA, UA-HUKA et NUKU HIVA », confiant la maîtrise d'œuvre à la DIPAC, autorisant le Président de la CODIM à signer la convention avec la DIPAC, annule et remplace la délibération n°06-2013 du 02 février 2013.

Le vote de la délibération se fait dans les conditions suivantes :

- vote d'abstention : 0
- vote contre : 0
- vote pour : 10

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte la délibération n° 31-2013 dans sa forme.

Le procès-verbal peut donc être consigné dans le registre légal des délibérations.

Point 9 : Intervention par Moeama MU sur le programme « TE TAU HAKAIKI »

Moeama MU projette sur power-point le projet du Festival des Iles 2014 de la fédération Tahitienne de Football. (voir annexe), communément appelé « Challenge Alphonse GREIG » et qui se tiendra du lundi 31 mars au samedi 05 avril 2014 à Tahiti.

Cet événement regroupera des joueurs issus des Marquises, des Australes, des Tuamotu, îles sous le vent, de Moorea et de Tahiti.

En contrepartie de l'annulation exceptionnelle du challenge Roger 2013, suite aux problèmes rencontrés de transports interinsulaires, les membres du conseil fédéral de la Fédération Tahitienne de Football avaient validé le samedi 26 octobre dernier la qualification directe des équipes des Marquises comme suit :

- Foot à 11 : 6 équipes (2 représentants par district de football)
- Futsall : 6 équipes (2 représentants par comité de futsall)

Ce dispositif mis en place pour cette VIème édition permettra à 198 marquisiens de participer à l'évènement, qui, depuis 2010, occupe une place très importante au sein de cet organisme.

La FTF a apporté les résolutions du transport aérien des délégations vers Tahiti : prise en charge à hauteur de 100% par la FTF des frais de séjour à Tahiti des délégations.

Elle adresse enfin une demande de subvention à hauteur de 3 millions de Fcfp en faveur des 12 équipes susvisées, correspondant à une participation aux frais de transport aérien.

Le montant global représente une participation de la CODIM de 20% par équipe qualifiée sur le montant total des billets Air Tahiti, le reste étant à la charge des clubs.

Point 10: Questions diverses

Les thèmes abordés dans les questions diverses sont les suivants :

- Prise en charge des frais supplémentaires pour Félix BARSINAS sur le problème de transport lors du déplacement à Marseille au congrès international sur les AMP.
- La prochaine réunion de la commission de recrutement le 29 novembre et réunion des Maires à Tahuata le 30 novembre 2013.
- Point sur le bateau « Tahuata nui »
- Le tri et la collecte des déchets dans nos communes, évoqués par Toti.
- Le projet de l'UNESCO : point d'étape discuté par Toti et Etienne.
- Projet du tournage sur la légende des îles Marquises

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Président



Joseph KAIHA

Le secrétaire de séance

A large, handwritten red ink signature in a stylized script, which appears to read "Isidore HIKUTINI".

Isidore HIKUTINI

Point 11: Réunion publique

- le développement du tourisme aux Marquises
- présentation du nouveau comité du tourisme de UAPOU
- l'aménagement des chemins de randonnées aux Marquises par Jean François BUTAUD

